

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR,
DE L'OUTRE-MER,
DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES
ET DE L'IMMIGRATION

—
*Direction générale
de la gendarmerie nationale*

—
*Direction des personnels militaires
de la gendarmerie nationale*

—
Sous-direction de la gestion
du personnel

—
Bureau du personnel
de la réserve militaire

Arrêté du 17 octobre 2011 portant admission dans la réserve de la gendarmerie

NOR : IOCJ1128212A

Le ministre de l'intérieur, de l'outre-mer, des collectivités territoriales et de l'immigration,
Vu l'article L. 4211-4 du code de la défense,

Arrête :

Article 1^{er}

Mme Christine, Catherine, Claudine Riche est admise sur sa demande, pour compter de la date du présent arrêté, dans la réserve opérationnelle de la région de gendarmerie de Rhône-Alpes au grade de gendarme de réserve.

Article 2

L'intéressée est rattachée au corps des sous-officiers de gendarmerie.

Article 3

Le directeur général de la gendarmerie nationale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Pour le ministre et par délégation :
Le colonel,
sous-directeur de la gestion du personnel,
J. RIBAUD